

So' Lyon Mutuelle

Siège Social : 28 rue Narcisse Bertholey
69600 OULLINS-PIERRE-BENITE

JUSTIFICATIFS A JOINDRE (impérativement)

- Copie de l'avis d'imposition de l'année en cours
- Justificatif des autres ressources (non incluses dans l'avis d'imposition : rentes, pensions alimentaires, revenus fonciers ou financiers...)
- Attestation CAF
- Justificatifs des dépenses de santé (factures acquittées uniquement)
- La prescription médicale datant de moins de 6 mois
- La décision d'accord ou de refus des aides légales ou extra-légales sollicitées en cas de reste à charge (CAF, CPAM, MDPH et/ou de la Maison du Rhône et/ou CNRACL ...) ou une copie de la demande d'aide avec son accusé de réception lors de délais d'instruction longs.
- Pour les services à domicile, fournir obligatoirement la facture acquittée du prestataire indiquant le nombre d'heures, le restant à charge de l'adhérent, la durée d'intervention ainsi que la prescription médicale (datant de moins de 6 mois)

PARTIE RESERVÉE A SO'LYON MUTUELLE – ne pas remplir

Domaine d'Intervention de l'Aide

- Audition : prothèses auditives (chargeur inclus)
- Dentaire : prothèses ou implants (hors nomenclature) et orthodontie
- Optique : traitement myopie par laser, verres (à l'exclusion des montures) et lentilles (acceptées ou refusées par la Sécurité Sociale)
- Aides spécifiques en cas de traitement anticancéreux : soins socio-esthétiques (maquillage permanent, perruque, bandeau, soutien-gorge adapté ...)
- Bilans & séances d'ergothérapie, neuropsychologique, psychomotricité et psychothérapie (en lien avec la santé) : lorsque les bilans et les séances sont prescrits par un médecin, depuis moins de six mois, et non remboursés par la Sécurité Sociale. La prescription doit préciser la durée du traitement. En cas de séances hebdomadaires, le dossier doit être constitué d'au moins 4 factures).
- Services à domicile (aide à domicile ou auxiliaire de vie en lien avec la santé) : sur prescription médicale datant de moins de six mois et sur fourniture de la facture acquittée
- Handicap : Fauteuil roulant, Aménagement du domicile et de la voiture, appareillage lié au handicap
- Perte d'Autonomie : Aménagement du domicile et de la voiture, Appareillage lié à la perte d'Autonomie

Coût global :		€
Remboursement Sécurité Sociale + Mutuelle autres organismes (CNRACL...) :		€
Reste à charge pour l'adhérent :		€
Participation FAS proposée :		€

AVIS DE LA COMMISSION	Montant Accordé :	€
<input type="checkbox"/> Acceptation <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/> Demande Complémentaire	Commentaires : <div style="border: 1px solid black; height: 100px; width: 100%;"></div>	